

Votants : 71

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

SEV - LEVÉES ADMINISTRATIVES DU CAPTAGE DE SAINT LAMBIN DANS LA COMMUNE D'AIFRES

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Christelle CHASSAGNE à Eric PERSAIS, Alain CHAUFFIER à Philippe MAUFFREY, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Noélie FERREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Anne-Lydie LARRIBAU à Valérie VOLLAND, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Dany MICHAUD à Corinne RIVET BONNEAU, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Jean-François SALANON à Séverine VACHON, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Christophe GUINOT, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Gérard EPOULET, Elsa FORTAGE, Alain LIAIGRE, Sébastien MATHIEU, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

SEV - LEVÉES ADMINISTRATIVES DU CAPTAGE DE SAINT LAMBIN DANS LA COMMUNE D'AIFFRES

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Il est rappelé à l'assemblée, que le captage de Saint Lambin, situé sur la commune d'Aiffres, aux abords immédiats du réservoir de Saint Lambin, est passé sous la gestion du Service des Eaux du Vivier / Niort Agglo (anciennement Syndicat des Eaux du Vivier) en 2009 et qu'un arrêté préfectoral daté du 19 novembre 1992 autorise l'exploitation du forage et la mise en place de trois périmètres de protection.

En 2010, des travaux de réhabilitation du réservoir et le remplacement de la sonde de niveau suite à une casse ont été effectués. Cependant, des tests de pompage ont révélé que le forage est dans l'incapacité de fournir un débit de 10 m³/ h, tel qu'autorisé dans la Déclaration d'Utilité Publique. En effet, le débit chute à 5 m³ / h (soit 120 m³ / jour) après seulement 10 minutes de pompage.

De plus, des problèmes de qualité de l'eau (fer et fluor) ont été constatés, ce qui a conduit à l'époque le syndicat des Eaux du Vivier à décider de ne pas utiliser ce forage pour la distribution d'eau depuis 2010.

Actuellement, le forage n'a qu'un usage à des fins de suivi technique, notamment pour les prélèvements de suivi qualité.

Considérant que :

- le captage présente une qualité médiocre tant sur le fluor et sur le fer ;
- le captage n'est plus utilisé depuis 2010 pour la distribution d'eau potable ;
- le captage n'est pas en mesure de fournir des débits suffisants (maximum de 5 m³ / h) ;
- le syndicat des Eaux du Vivier a engagé une opération permettant des liaisons opérationnelles et que celui de Saint Lambin n'a aucune utilité pour la distribution d'eau potable.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Se prononce en faveur de la fermeture administrative de ce captage.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Elmano MARTINS

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué